

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 8 (1879)  
**Heft:** 4  
  
**Rubrik:** Chronique

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE

FRIBOURG. — La Direction de l'Instruction publique vient d'adresser aux membres du corps enseignant la circulaire et les trois ordonnances du Conseil fédéral sur l'enseignement de la gymnastique et l'arrêté du conseil d'Etat sur cette même matière avec d'autres instructions. Comme ces diverses pièces se trouvent déjà entre les mains de la plupart de nos lecteurs, nous croyons superflu de les reproduire ici. Du reste, nous aurons occasion de revenir spécialement sur la circulaire du Conseil fédéral, lorsque nous parlerons de la manière d'enseigner la gymnastique. Nous ne doutons pas que nos instituteurs ne se fassent un devoir de se conformer scrupuleusement à ces diverses prescriptions.

— M. le docteur Boéchat, vice-président de la *Société fribourgeoise des sciences naturelles*, a adressé récemment aux instituteurs l'appel de la Commission de statistique anthropologique de la *Société suisse des sciences naturelles*, au sujet d'une statistique à établir concernant la couleur des yeux, des cheveux et du teint. Ces recherches ont pour but de suivre à travers la migration des peuples la trace d'une race donnée et d'établir avec précision ce qu'il peut rester chez nous de chacune des différentes races auxquelles remonte notre population.

Nous aimons à croire que tous les instituteurs se sont empressés de répondre à cet appel en remplissant le formulaire qui fut envoyé.

ZURICH. — Depuis quelque temps, l'enseignement religieux est supprimé au séminaire cantonal de Küssnacht. Cette innovation rencontre de nombreux partisans, puisqu'on compte à l'heure qu'il est une cinquantaine d'écoles primaires où il ne se donne aucun enseignement religieux. On peut se demander si c'est par un progrès de ce genre qu'on atteindra le dernier degré de la civilisation.

ARGOVIE. — L'école cantonale d'Aarau déplore aujourd'hui la perte douloureuse de son directeur et professeur de langues anciennes, M. Rudolf Rauchenstein. Aussi bon professeur qu'excellent catholique, M. Rudolf ne s'est pas borné à donner une instruction complète à ses élèves, mais il s'est surtout appliqué à jeter dans leur cœur des convictions profondes et faire d'eux, avant tout, des hommes vertueux.

Dans ce même canton, M. Gaspard Mettauer, révérend chanoine et professeur à l'école normale vient aussi de mourir. Ce digne serviteur de Dieu est l'objet des regrets du corps enseignant et de tous les jeunes gens qui ont eu le bonheur de vivre sous sa paternelle direction.

GLARIS. — Ce canton compte 83 instituteurs primaires,

16 professeurs et 30 maîtresses d'ouvrages. Parmi les instituteurs, il y en a 8 qui ont plus de 30 ans, 5 plus de 20 et 17 plus de 10 ans d'enseignement.

APPENZELL (Rh.-I.). — Dans une assemblée extraordinaire du 19 janvier dernier, les habitants du bourg d'Appenzell ont décidé de se soumettre à un impôt scolaire de 3300 fr. par an. Ce sacrifice que ce peuple s'impose témoigne de l'intérêt qu'il porte à l'éducation de la jeunesse et à l'amélioration de l'instruction.

SCHWYTZ. — Deux nouveaux professeurs viennent d'être nommés à l'école normale de Reikenbach, M. Charles Rutler, pour l'enseignement des mathématiques et M. Willi, pour l'enseignement de la musique.

— A la suite des derniers examens, 14 aspirants et 23 aspirantes ont obtenu leur brevet de capacité.

— M. Kaspar Honnegger a fait une donation de 25,000 fr. en faveur de l'école secondaire fondée dernièrement.

— Le conseil communal et la commission d'école de Küssnacht, afin de garantir la jeunesse des mille dangers auxquels elle est exposée dans le monde, viennent de prendre la mesure suivante : Il est sévèrement défendu aux jeunes gens qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans de prendre part aux danses et aux mascarades sous peine de 2 heures de prison et d'une amende qui peut s'élever jusqu'à 10 fr.

---

## AVIS

---

Nous croyons utile de rappeler à nos lecteurs les questions proposées par les comités des deux sociétés d'éducation de Fribourg et du Valais.

*1<sup>o</sup> Pour Fribourg :*

I. Quelles conditions doit remplir un livre de lecture approprié à tous les degrés de l'école primaire ? — Choix des matières et manière de s'en servir.

II. De l'enseignement du chant et du plain-chant à l'école primaire.

*2<sup>o</sup> Pour le Valais :*

I. Quels sont les moyens à employer pour combattre dans la jeunesse ce penchant de destruction qui s'exerce sur les animaux ou de toute autre manière ?

II. Ne fait-on pas dans nos écoles une trop large part aux exercices de mémoire et, dans l'affirmative, ne pourrait-on pas, pour certaines matières, remplacer l'emploi des manuels par l'enseignement oral.

La réunion de la Société valaisanne d'éducation aura lieu à St-Maurice, l'un des derniers jours du mois d'avril. Comme le Bulletin ne paraîtra pas avant cette époque, les journaux conservateurs annonceront prochainement le jour qui aura été choisi.

